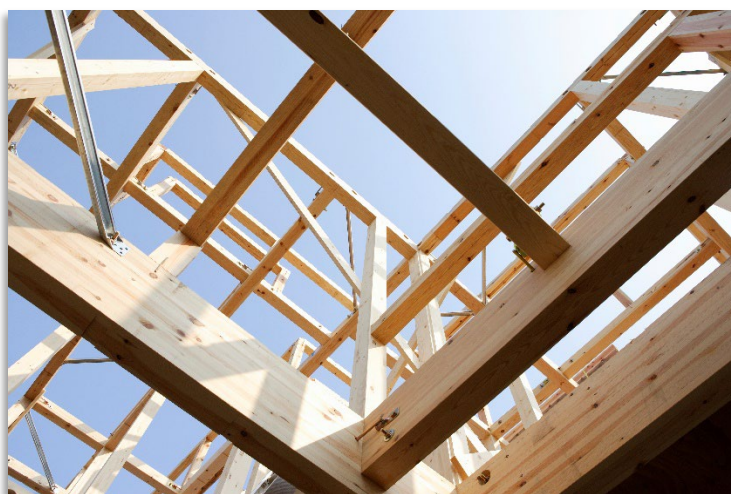




COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE
POUR LE CONTRÔLE DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024



**Commission paritaire vaudoise pour
le contrôle des travailleurs détachés**

Route Ignace Paderewski 2

Case postale 62

1131 Tolochenaz | Suisse

Tél. +41 21 826 60 00

TravailleursDetaches@cppv.ch

www.cppv.ch

ORGANISATION 2024

Composition de la commission paritaire plénière

BIEDERMANN Alain, CPP IVC
BLEUL Laurent, FVMFAC
BOVET Caroline, AVCV et EIT.vaud (jusqu'au 29.02.2024)
CAROBBIO Pietro, UNIA
GENTON Sébastien, UNIA
GEORGES Jacques-Olivier, AVCV et EIT.vaud
GIUNTA Giovanni, AVMP
GRANDJEAN René, FVE (jusqu'au 30.09.2024)
JUDAS Nathalie, CPP IVC
MONNEY Christelle, JS-Vd
RIGOLET Thomas, FVE (dès le 08.07.2024)
SAFRI Souad, AVCV et EIT.vaud (dès le 01.03.2024)

Composition de la commission paritaire restreinte

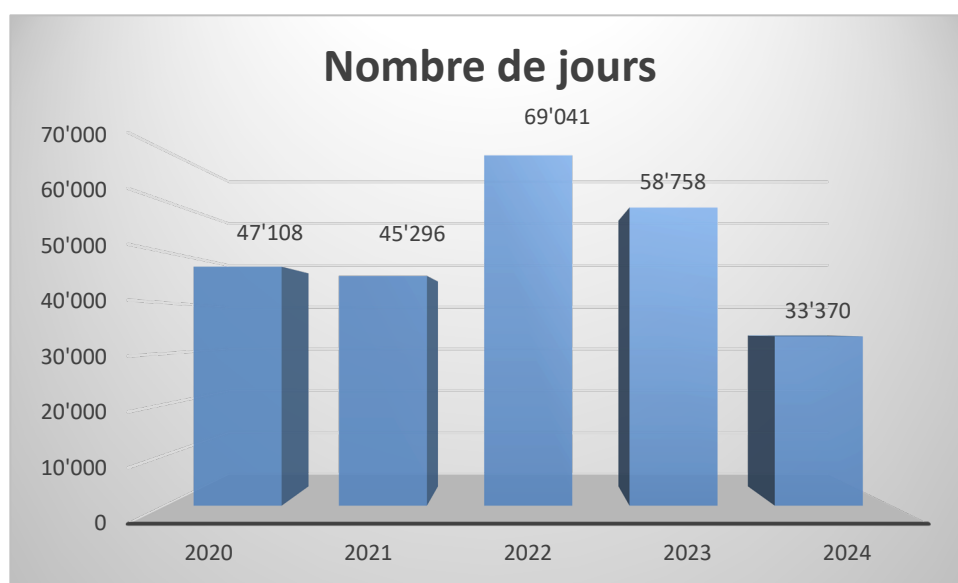
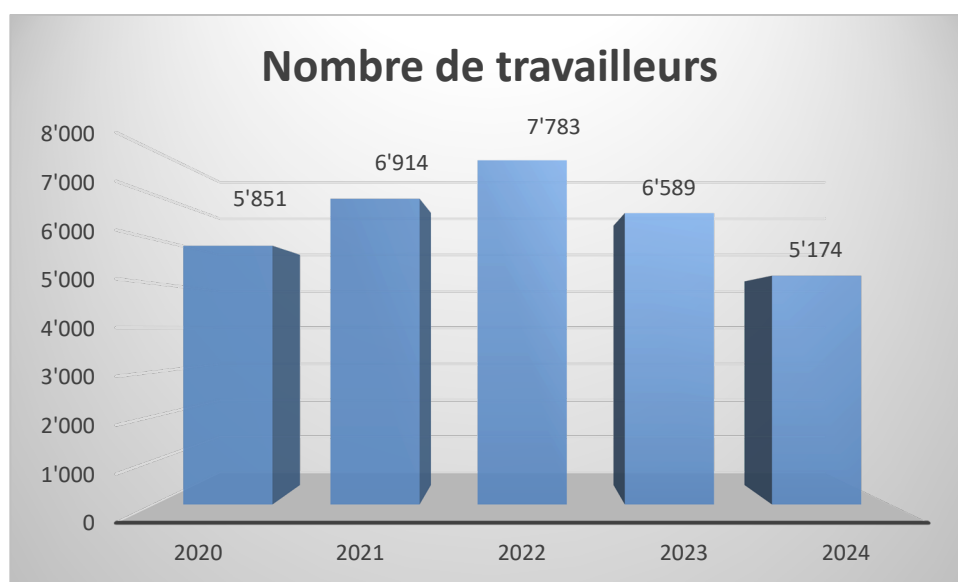
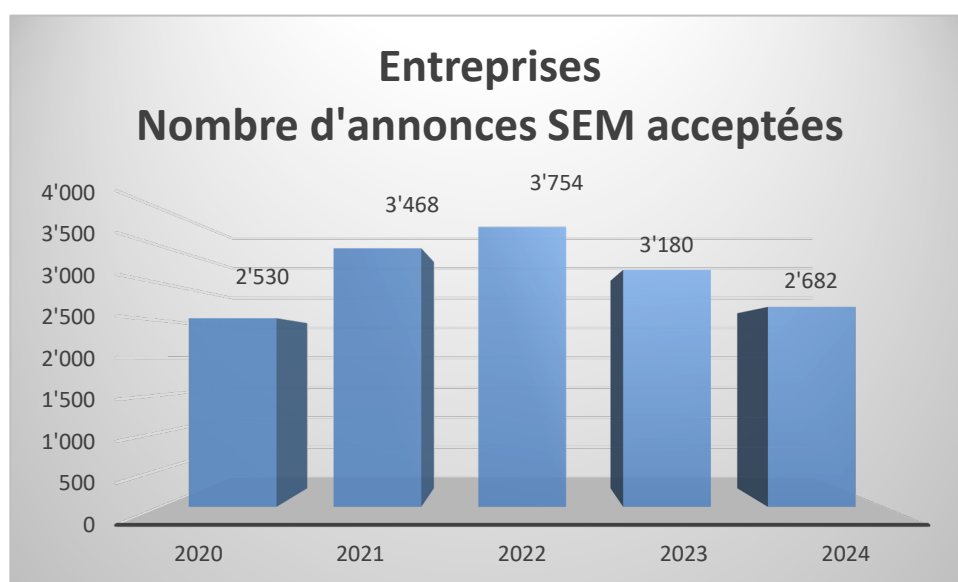
BIEDERMANN Alain, CPP IVC
GENTON Sébastien, UNIA
GRANDJEAN René, FVE (jusqu'au 30.09.2024)
JUDAS Nathalie, CPP IVC
RIGOLET Thomas, FVE (dès le 08.07.2024)

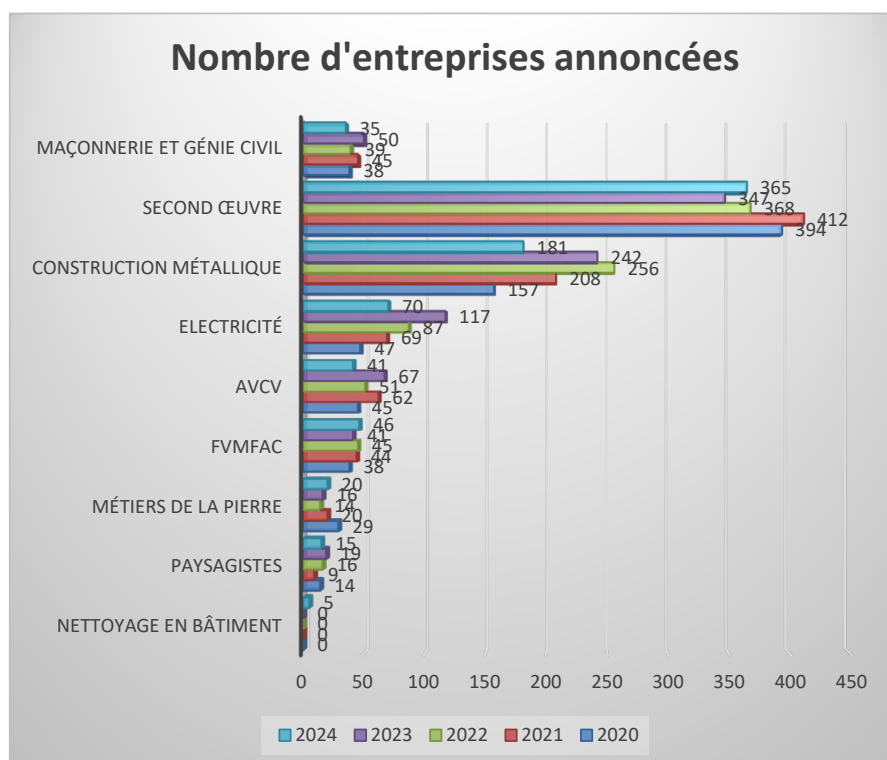
Présidence BIEDERMANN Alain

Secrétariat BESSON Christine
CORTEZ Leandro
JUDAS Nathalie

SOMMAIRE

Statistiques des annonces du Secrétariat d'Etat aux migrations SEM	pages	2 - 9
Statut des dossiers		
- dossiers ouverts	page	10
- dossiers clos	pages	11 - 12
Rattrapages de salaire	page	12
Peines conventionnelles, frais de contrôle	page	13
Décisions, infractions entreprises	page	14
Décisions rendues par la DGEM	page	14
Cautions	page	15
Suivi des objectifs	page	15
Dérogations à l'horaire de travail	page	16
Point de situation, perspectives	page	17
Objectifs 2025	page	18





Nombre total d'entreprises annoncées :

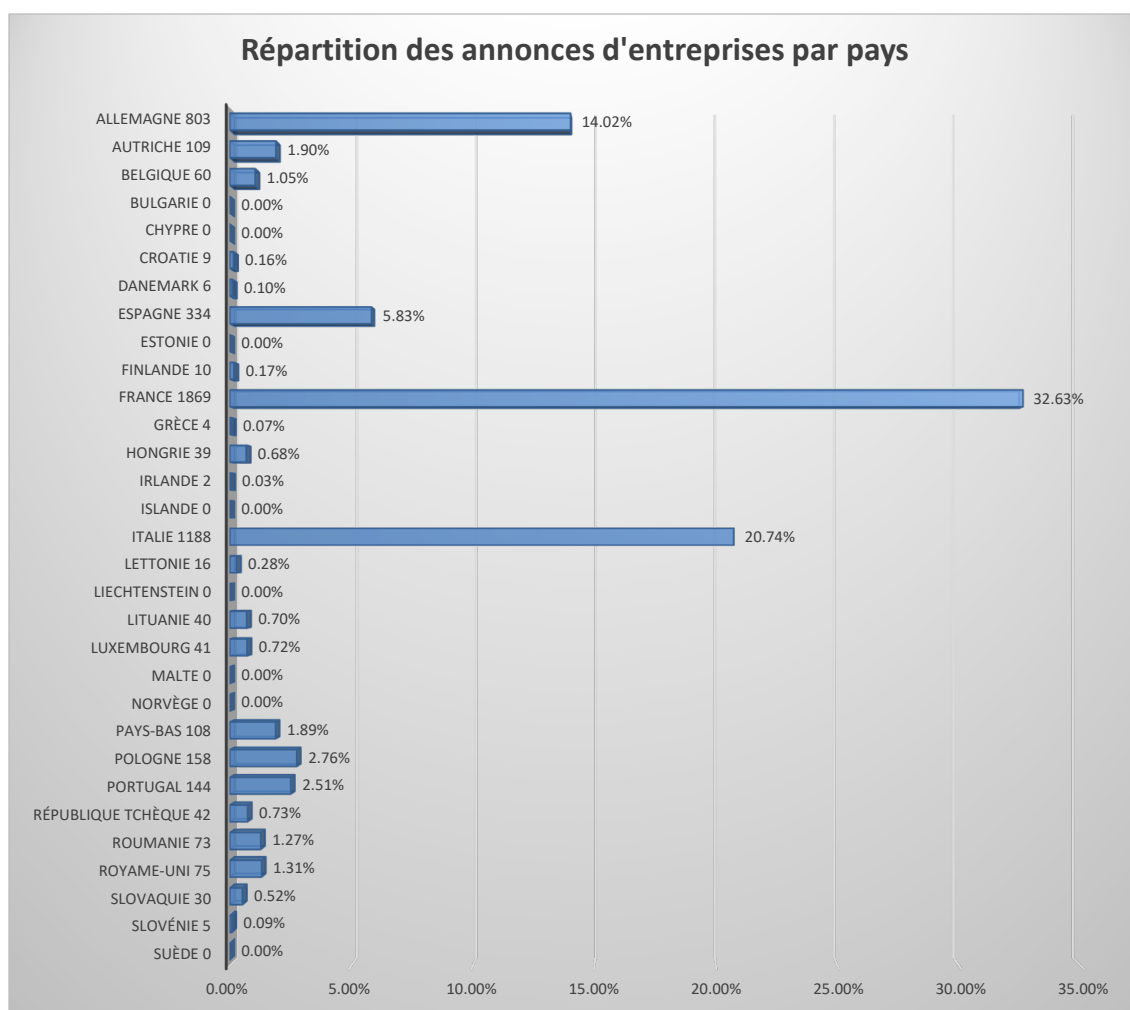
2020 : 762

2021 : 869

2022 : 876

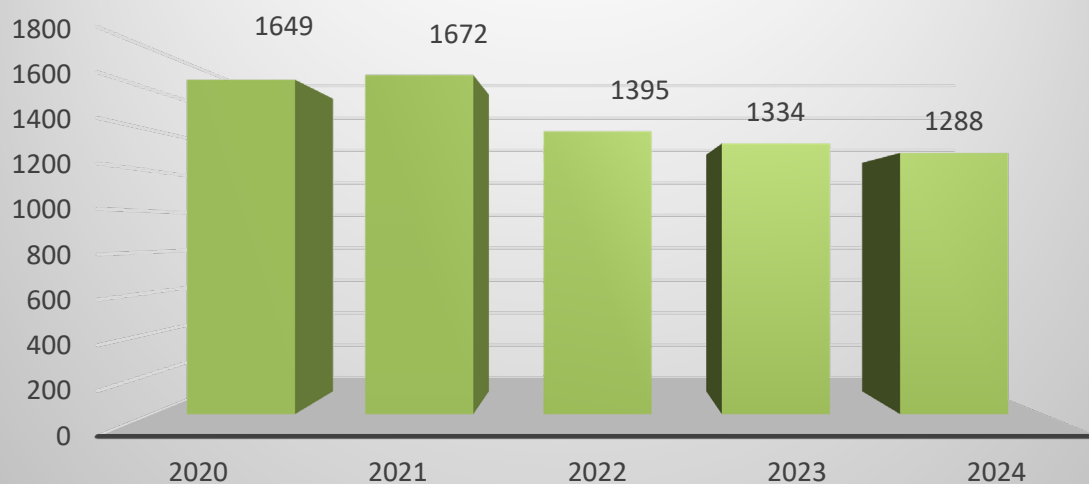
2023 : 899

2024 : 778

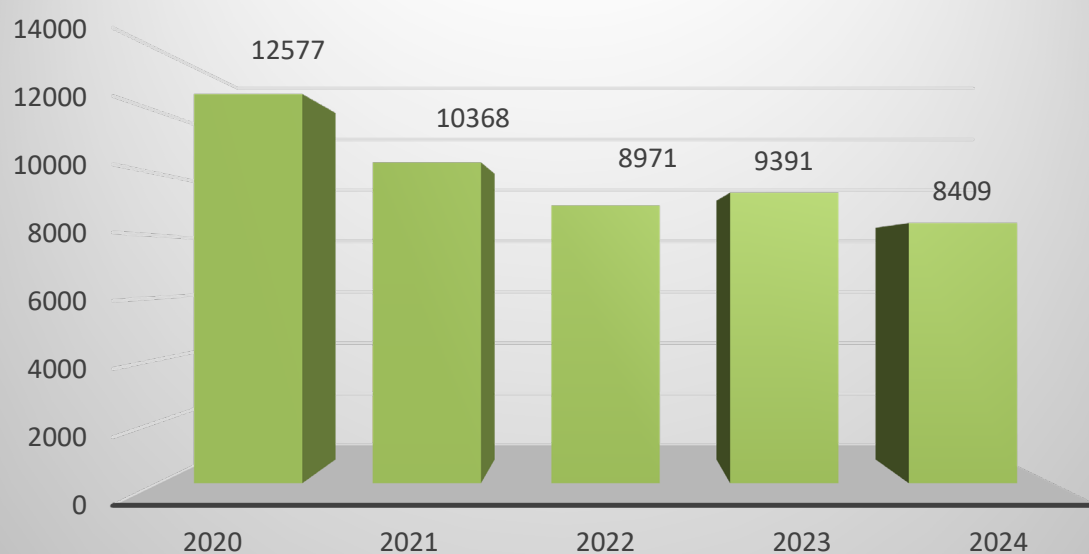


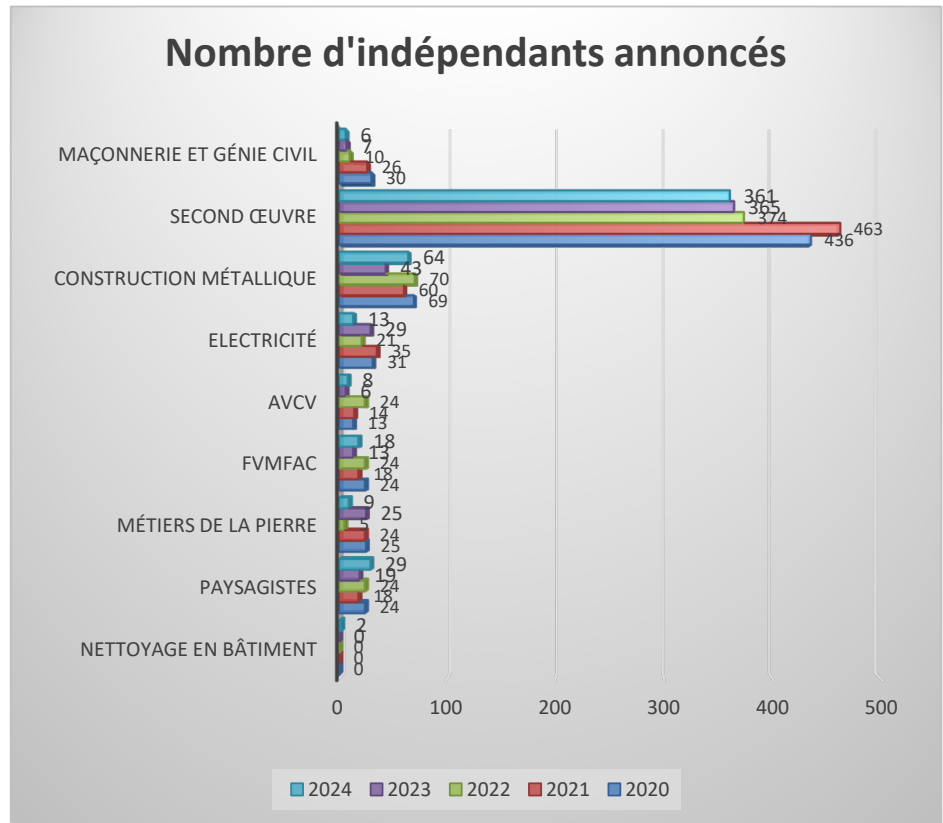
Indépendants

Nombre d'annonces SEM acceptées



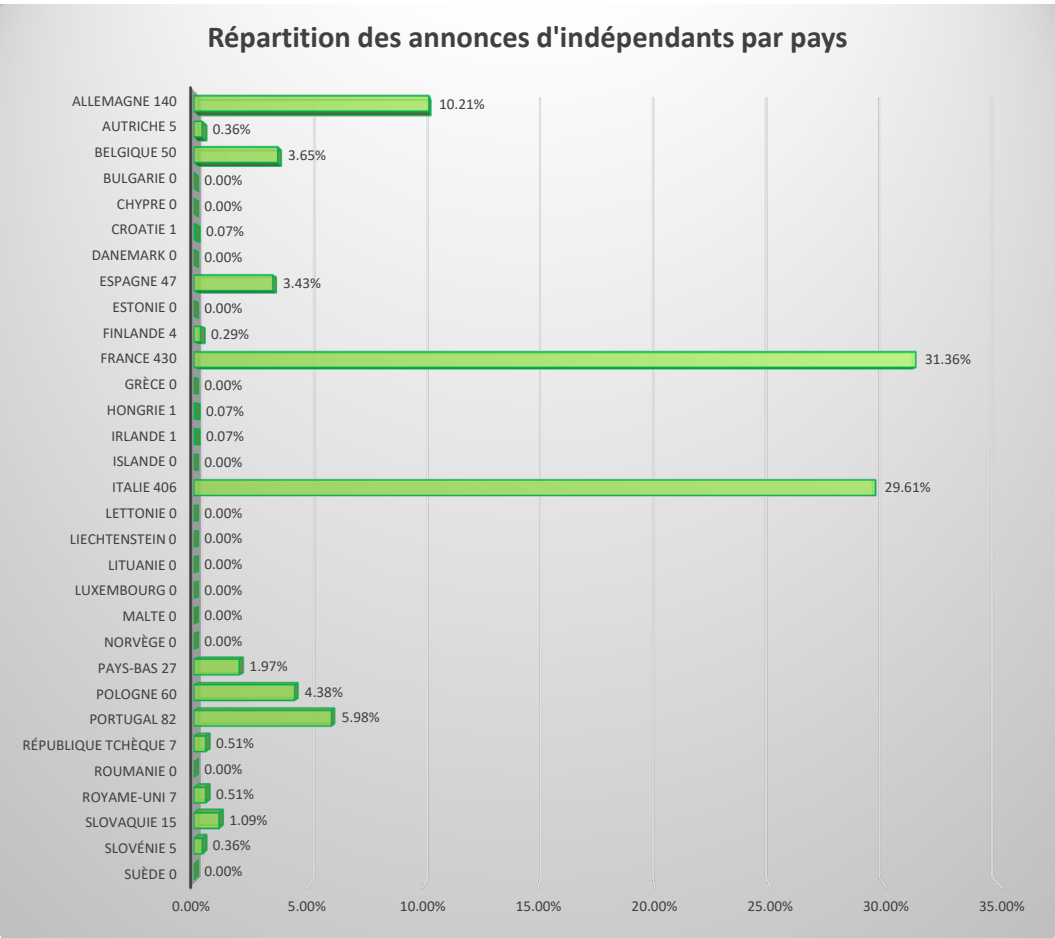
Nombre de jours



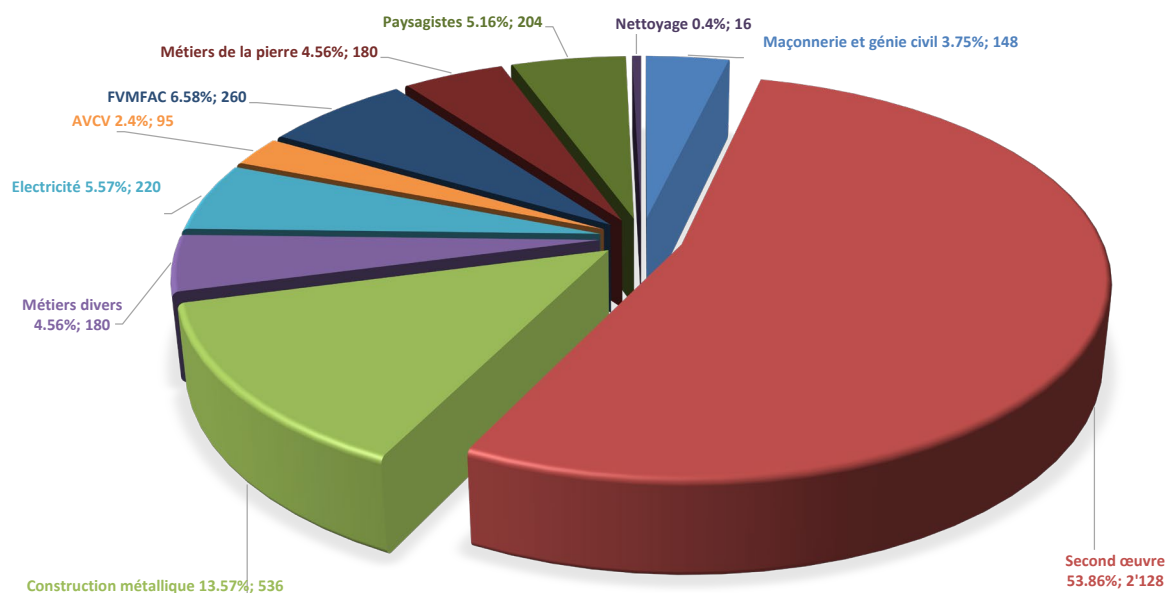


Nombre total d'indépendants annoncées :

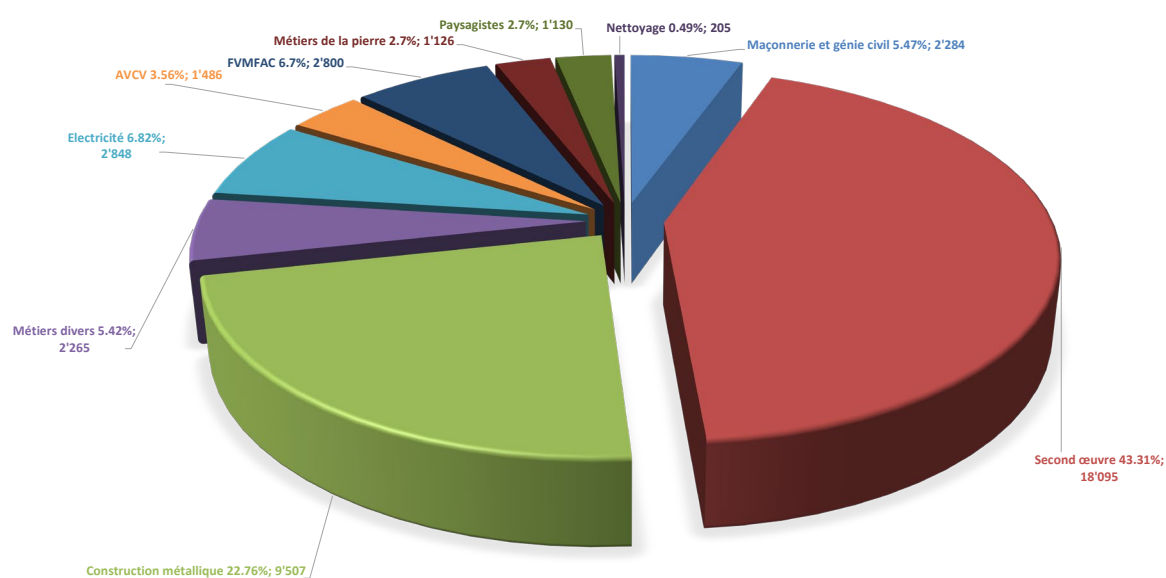
2020 : 652 2021 : 658 2022 : 552 2023 : 507 2024 : 510



ANNONCES SEM ENTREPRISES ET INDÉPENDANTS PAR CCT EN 2024

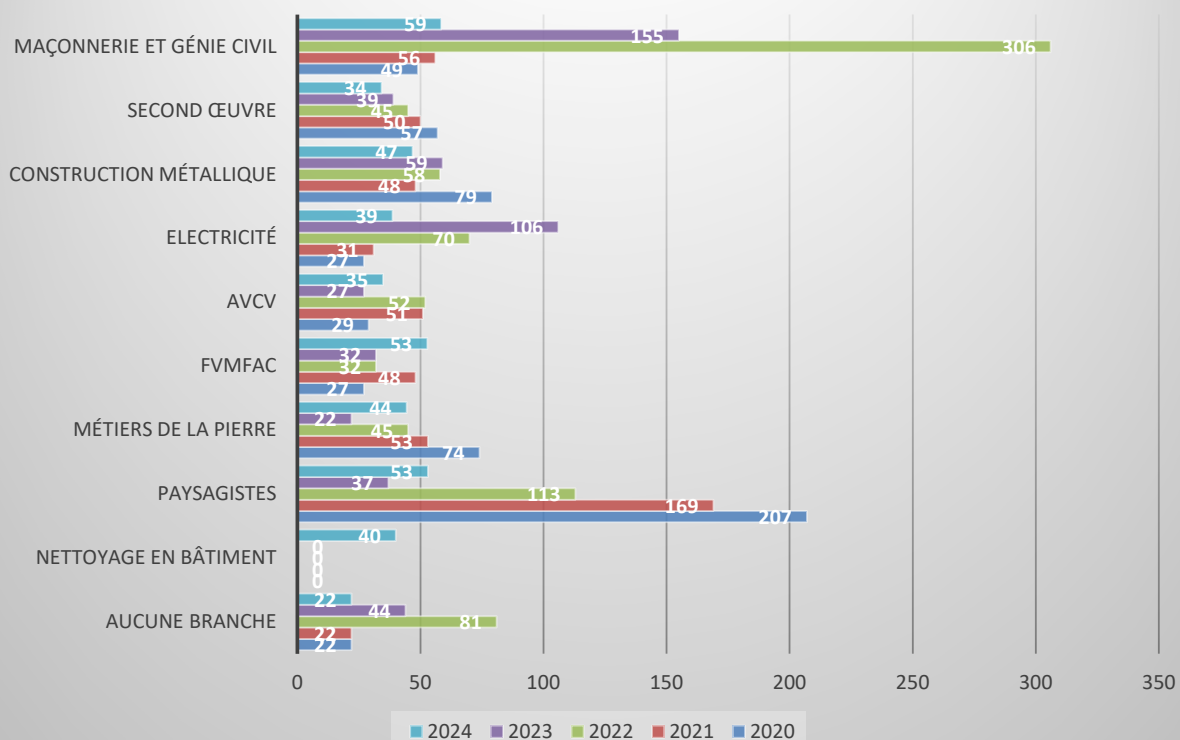


JOURS TRAVAILLÉS ENTREPRISES ET INDÉPENDANTS PAR CCT EN 2024



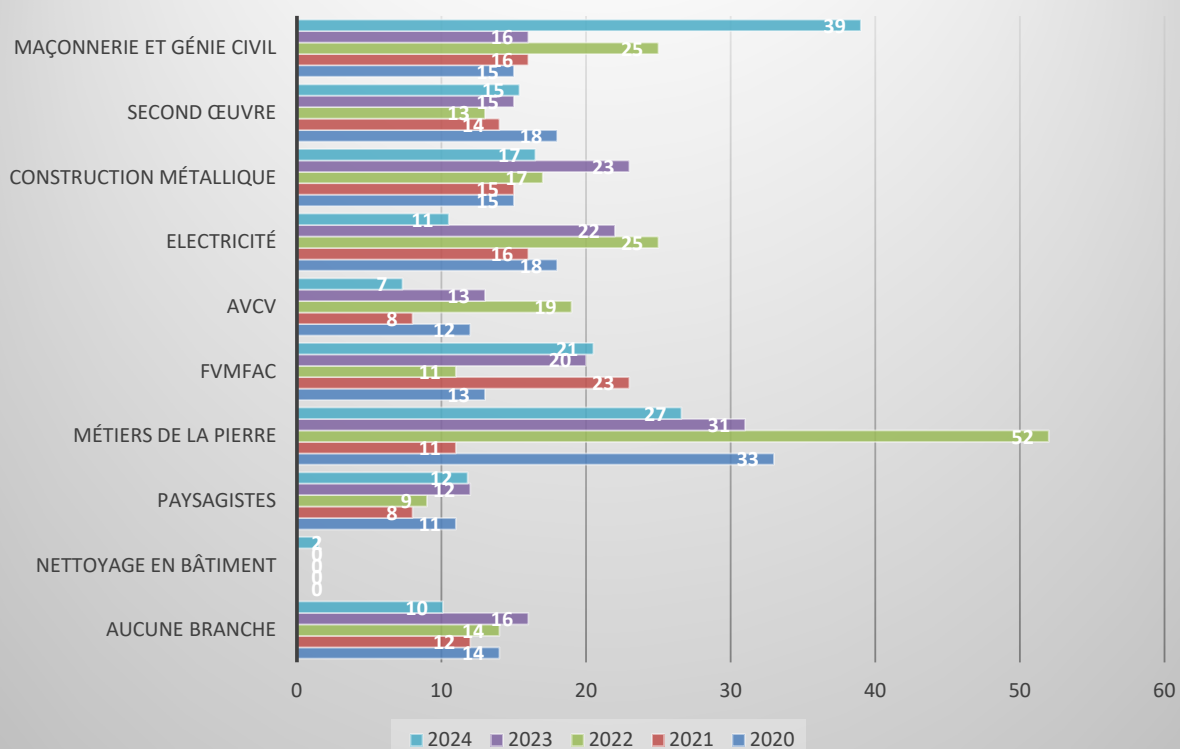
Entreprises

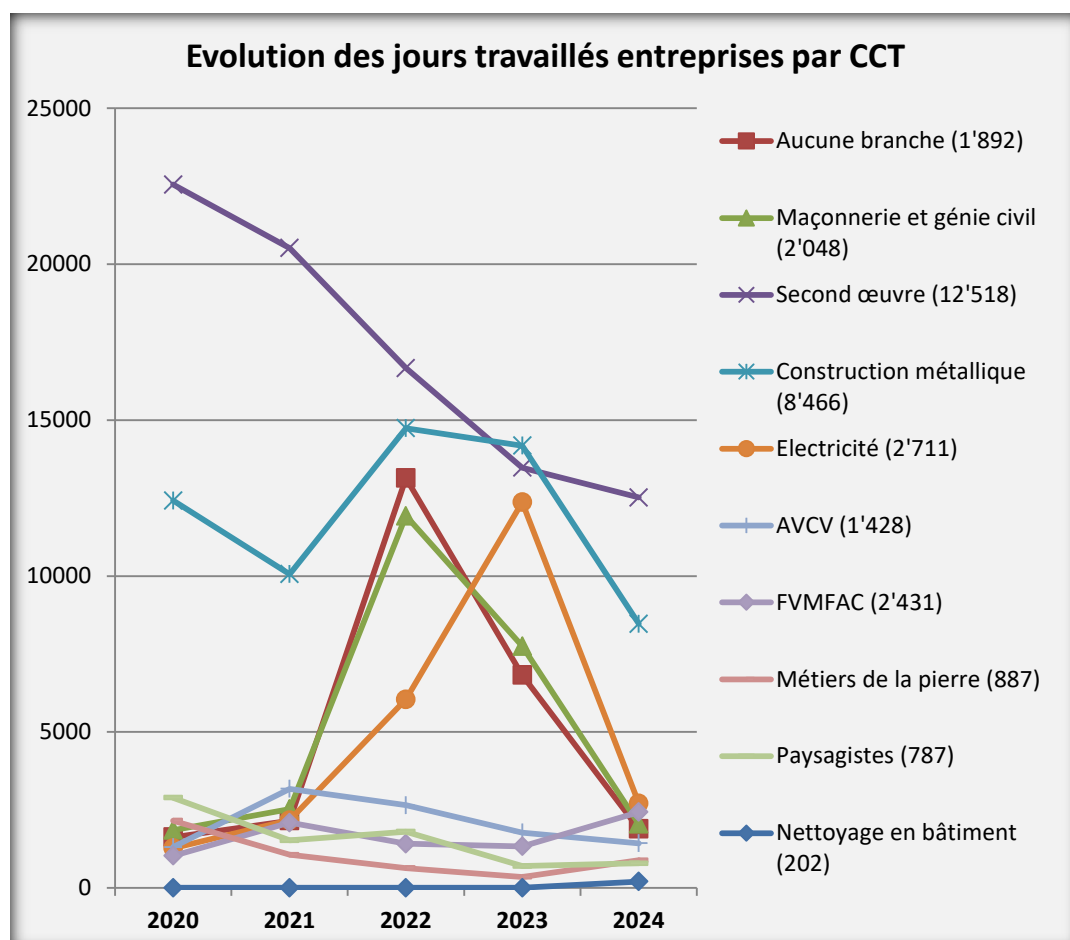
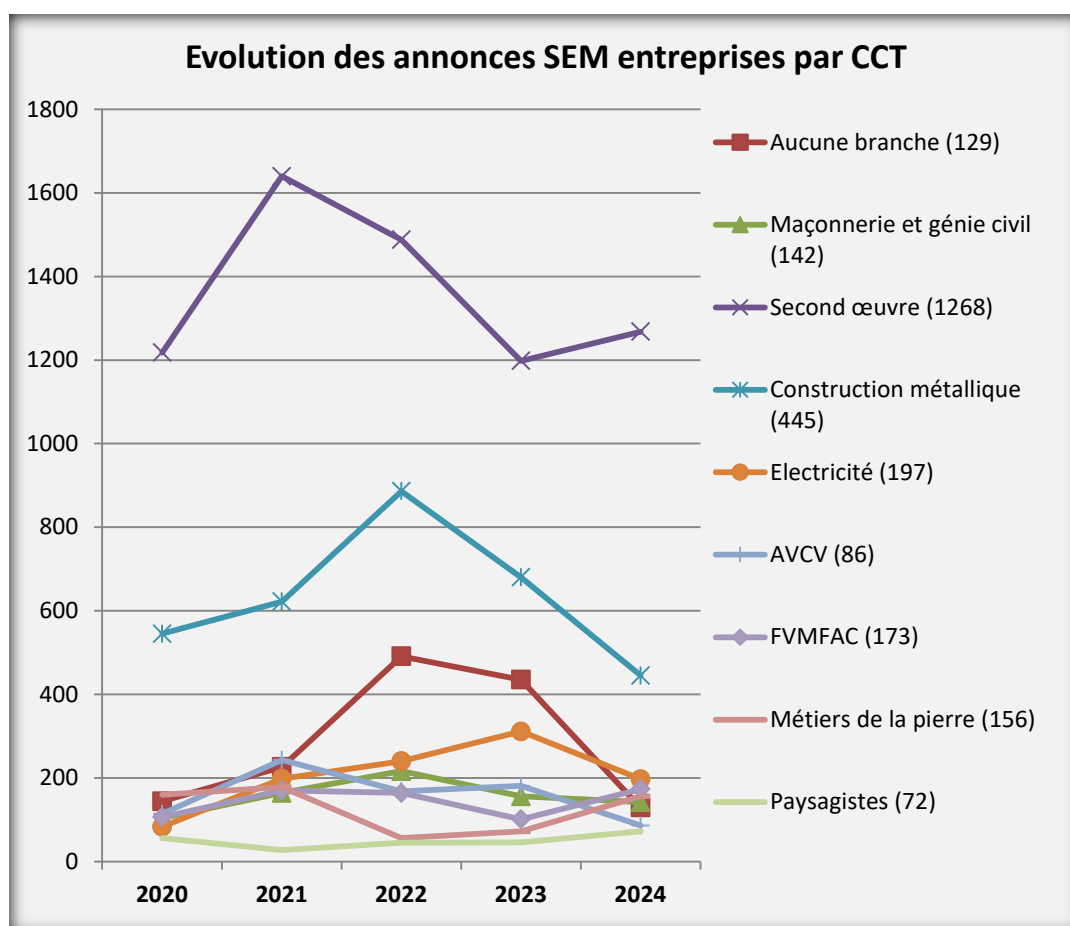
Durée moyenne des interventions en jours

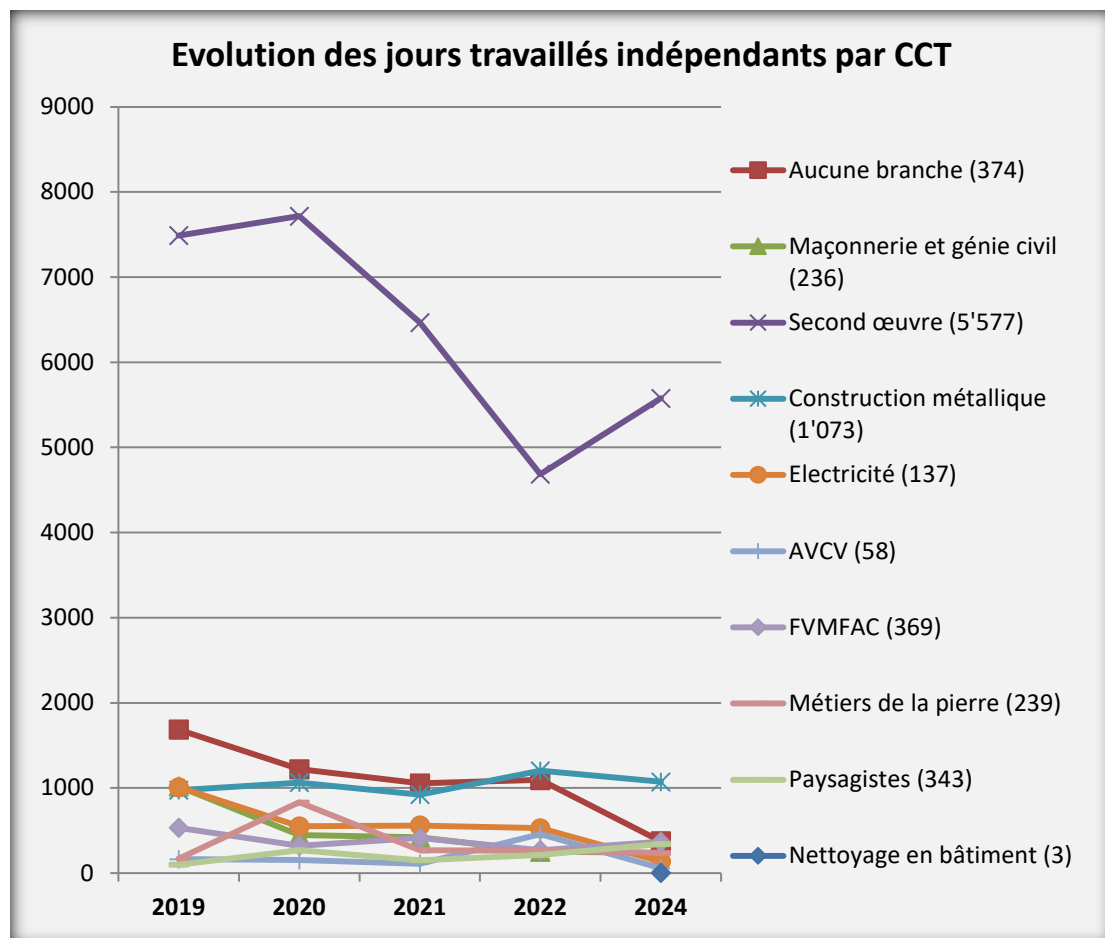
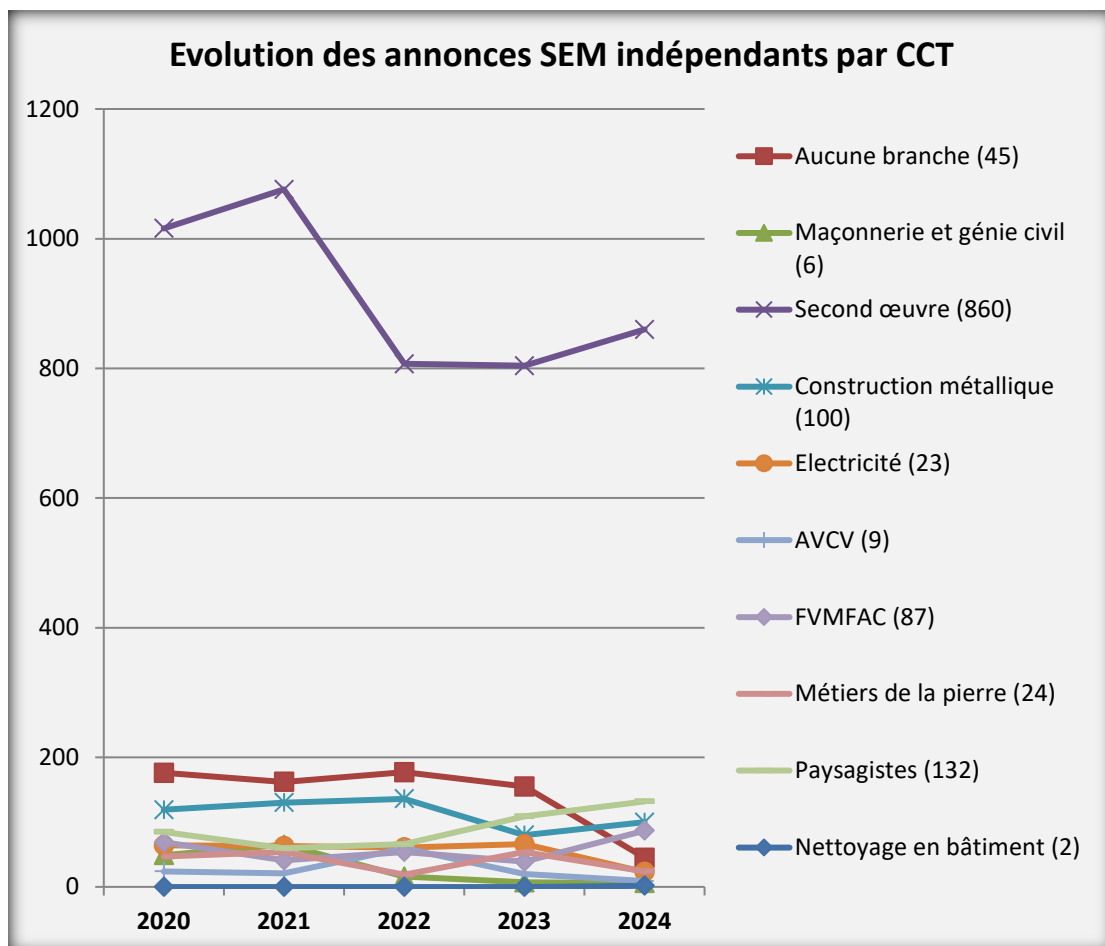


Indépendants

Durée moyenne des interventions en jours







STATUT DES DOSSIERS

Nous distinguons deux statuts de dossier :

Dossier ouvert : constitution du dossier par la collecte auprès de l'employeur ou du prestataire de services indépendant des documents et informations nécessaires à l'instruction. Le comparatif des salaires peut être effectué ou pas encore, mais pas de décision finale rendue car la procédure est en cours. L'ouverture des dossiers s'effectue à partir :

- des rapports du Contrôle des chantiers ;
- des annonces SEM ;
- des demandes de dérogation à l'horaire de travail ;
- des dénonciations du Centre suisse de gestion des cautions ;
- des dossiers reçus de la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) comme objet de compétence de la CPP.

Dossier clos : selon la directive du SECO, est considéré comme clos un dossier pour lequel la commission paritaire a rendu une décision finale, à savoir un classement sans suite ou une dénonciation à l'autorité cantonale (DGEM) pour infraction à la CCT, ainsi qu'à la réception de la sanction prononcée par l'autorité à l'encontre des entreprises qui n'ont pas produit les documents nécessaires à l'instruction du dossier (refus de renseigner).

DOSSIERS OUVERTS

	2020	2021	2022	2023	2024
Rapports Contrôle des chantiers	186	232	212	219	213
Contrôles de la CP	277	111	192	67	88
Dossiers reçus de la DGEM	2	13	13	6	9
Total dossiers ouverts	465	356	417	292	310

Branches d'activité	Entreprises	Indépendants
Maçonnerie et génie civil	17	2
Second œuvre (total)	104	67
- carrelages et revêtements	5	8
- menuiserie, ébénisterie et charpenterie	68	28
- parqueterie et revêtements de sols	3	3
- plâtrerie et peinture	26	28
- industrie du verre	1	0
- Etanchéité et travaux spéciaux	1	0
Métal-Vaud (total)	46	13
- construction métallique	42	11
- isolation & calorifugeage	2	2
- storiste	0	0
Métiers divers*	0	0
Electricité	26	3
Chauffage, climatisation et ventilation	6	0
Ferblanterie, couverture et installation sanitaire	6	2
Métiers de la pierre	4	4
Paysagistes et entrepreneurs de jardins	4	1
Nettoyage en bâtiment	5	0
Total des dossiers ouverts en 2024	218	92

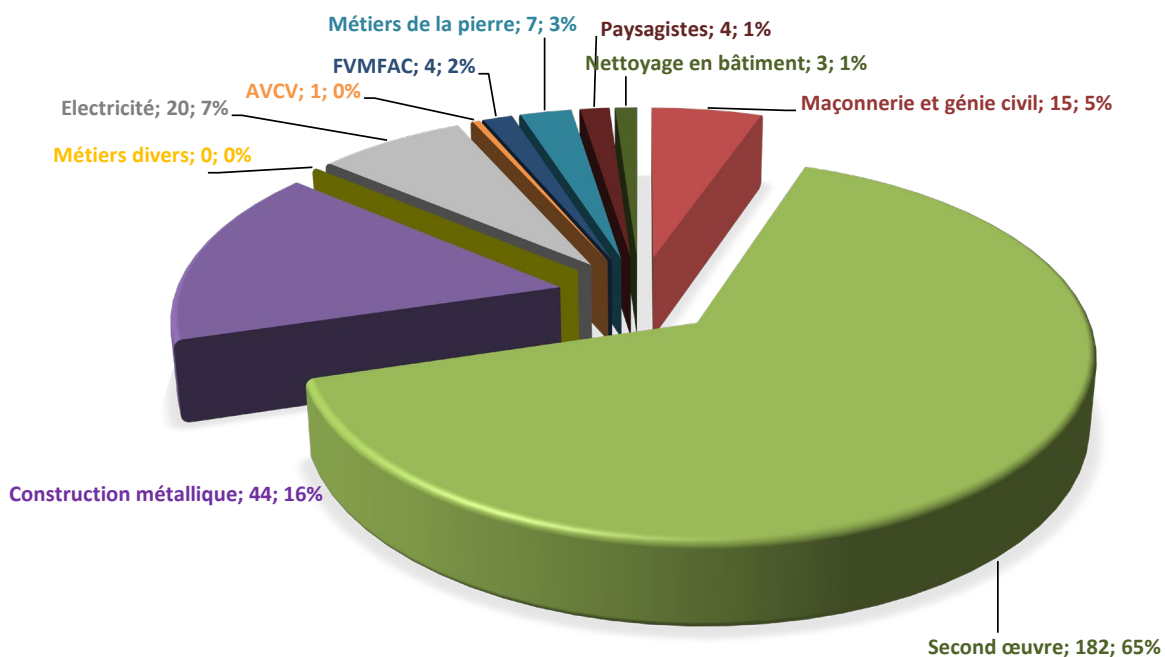
*Sont rangées sous *Métiers divers* les activités liées à la construction mais qui, après instruction, n'entrent pas dans le champ d'application d'une CCT (coordination technique, direction des travaux, etc.).

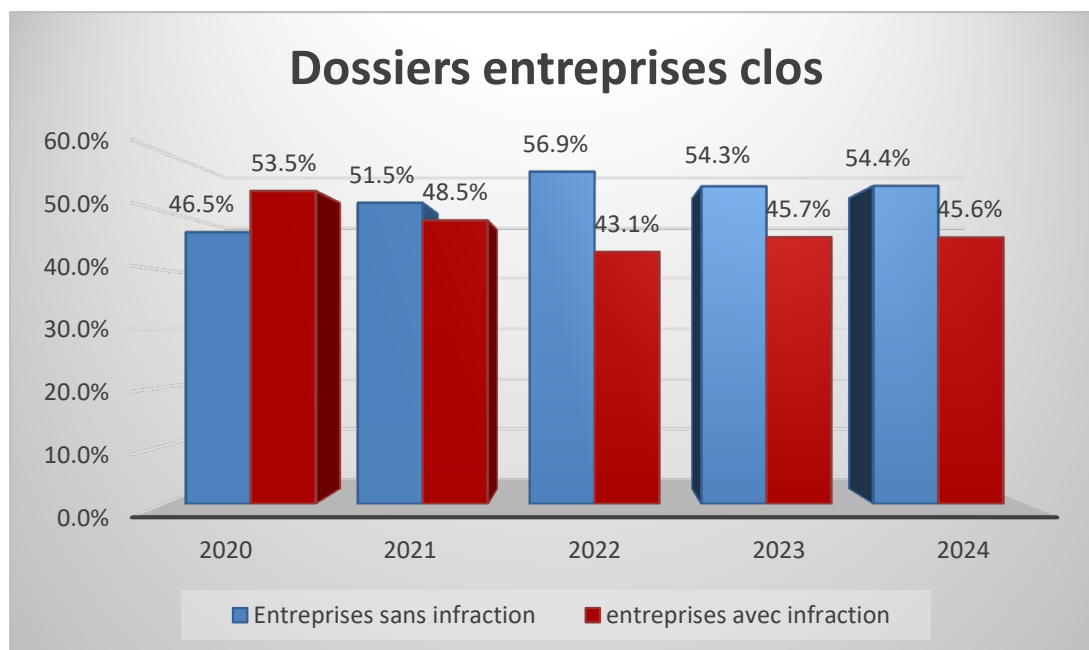
DOSSIERS CLOS

	2020	2021	2022	2023	2024
Entreprises	340	301	255	276	193
Indépendants	104	83	102	104	87
Total des dossiers clos	444	384	357	380	280

Branches d'activité	Entreprises	Indépendants
Maçonnerie et génie civil	13	2
Second œuvre (total)	117	65
- carrelages et revêtements	8	8
- menuiserie, ébénisterie et charpenterie	82	30
- parqueterie et revêtements de sols	3	2
- plâtrerie et peinture	22	24
- industrie du verre	1	0
- Etanchéité et travaux spéciaux	1	1
Métal-Vaud (total)	31	13
- construction métallique	30	11
- isolation technique et calorifugeage	1	2
- storiste	0	0
Métiers divers*	0	0
Electricité	18	2
Chauffage, climatisation et ventilation	1	0
Ferblanterie, couverture et installation sanitaire	3	1
Métiers de la pierre	4	3
Paysagistes et entrepreneurs de jardins	3	1
Nettoyage en bâtiment	3	0
Total	193	87

DOSSIERS CLOS ENTREPRISES ET INDÉPENDANTS 2024



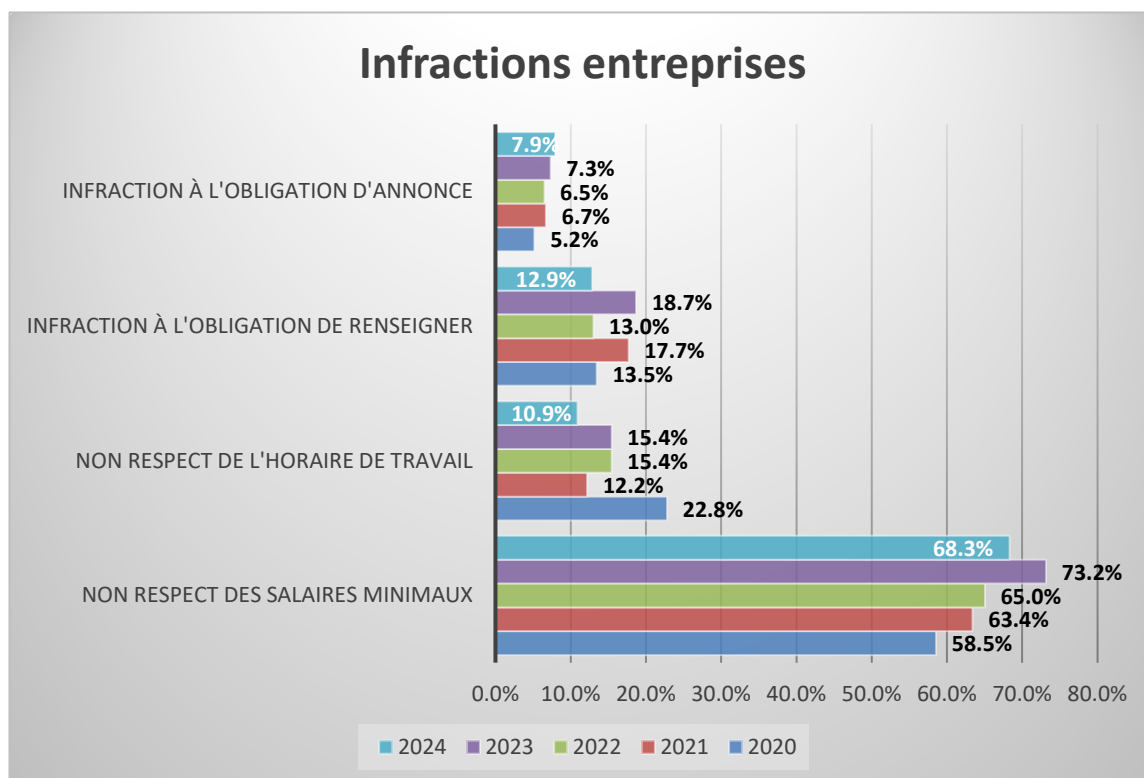


RATTRAPAGES DE SALAIRE DEMANDÉS

Branches d'activité	2022	2023	2024
Maçonnerie et génie civil	13'004.56	13'265.74	19'427.07
Second œuvre (total)	104'371.36	94'970.20	85'656.40
- carrelages et revêtements	4'273.86	2'632.63	12'798.79
- menuiserie, ébénisterie et charpenterie	74'197.15	62'108.64	61'314.01
- parqueterie et revêtements de sols	434.48	4'283.11	6'501.19
- plâtrerie et peinture	25'401.87	25'945.82	4'909.17
- industrie du verre	64.00	0.00	0.00
- étanchéité et travaux spéciaux	0.00	0.00	133.24
Métal-Vaud (total)	36'734.67	37'545.36	44'717.69
- construction métallique	36'734.67	37'545.36	44'121.89
- isolation et calorifugeage	0.00	0.00	595.80
- storiste	0.00	0.00	0.00
Electricité	43'500.81	49'949.52	2'578.43
Chauffage, climatisation et ventilation	5'146.92	6'960.39	0.00
Ferblanterie, couverture et installation sanitaire	4'997.88	228.80	59.01
Métiers de la pierre	5'422.97	464.14	75'495.32
Paysagistes et entrepreneurs de jardins	3'479.33	725.77	0.00
Nettoyage en bâtiment	0.00	0.00	0.00
Total des rattrapages demandés CHF	216'658.50	198'109.92	227'933.92

DÉCISIONS

	2022	2023	2024
Entreprises - classement sans suite	100	111	82
Entreprises - avertissement	5	6	6
Entreprises - dénonciation DGEM	105	121	85
Entreprises - intervention annulée, non-soumis CCT, annulation contrôle, faillite	50	43	27
Indépendants - classement sans suite	90	102	86
Indépendants - dénonciation DGEM	11	2	1



DECISIONS RENDUES PAR LA DGEM SUITE A UNE DÉNONCIATION DE LA CPTD

	2024
Amende administrative	9
Interdiction de prestation en Suisse	13
Avertissement	2
Autre ¹	5
Total	29

¹Classement du dossier pour cause de fermeture de l'entreprise ou, pour les entreprises sans adresse valable, inscription d'un code dans le SYMIC.

CAUTIONS

2024	SOR	Métal-Vaud
Cautions exigées	33	88
Cautions déposées	11	40
Cautions non déposées	22	48
Montant des peines conventionnelles prélevées sur caution	CHF 4'470.00	CHF 2'000.00

Le traitement des demandes et le suivi des cautions sont effectués par le Centre suisse de gestion des cautions (CSGC). Le CSGC informe la Commission lorsqu'une entreprise n'a pas déposé de caution malgré leur rappel. Une procédure de contrôle est alors ouverte par la Commission. Si l'entreprise ne collabore pas, elle est dénoncée à l'autorité cantonale (DGEM) pour refus de renseigner. Il n'est pas possible de dénoncer une entreprise à la DGEM pour le non-dépôt de la caution. En cas de non-paiement d'une peine conventionnelle, celle-ci est prélevée sur la caution déposée par l'entreprise.

POINT DE LA SITUATION

D'une manière générale, on constate une baisse significative du nombre d'annonces. Le nombre de personnes ainsi que celui de jours travaillés a également diminué pour arriver en-dessous des niveaux observés en 2020. Du côté des indépendants, il continue de se tasser. À noter que 64% des annonces d'entreprises et 58% des annonces d'indépendants ont une durée d'intervention inférieure à 5 jours.

Une nouvelle application pour les activités de contrôle (FlaM, CCT, LTN) nommée « baticontrol » a été déployée pour le gros œuvre et l'électricité en avril 2024. Le secrétariat de la CP a participé à 2 demi-journées de formation dispensées par la Commission paritaire suisse d'application pour le secteur principal de la construction (CPSA) et la Commission paritaire nationale (CPN) en mars 2024. « baticontrol » est une base de données dans laquelle les Commissions paritaires enregistrent leurs activités de contrôles. Ce logiciel ne remplace pas le système de gestion des dossiers de la CP.

Une convention de collaboration a été signée avec Commission professionnelle paritaire vaudoise du nettoyage (CPPVEN). Cette dernière a confié à la Commission professionnelle paritaire vaudoise pour le contrôle de travailleurs détachés (CP dét) le traitement des dossiers d'entreprises étrangères exerçant des activités dans le domaine du nettoyage en bâtiment dans le canton de Vaud. Le nombre de contrôle devant être effectués par la CP dét est estimé à une dizaine par année par la CPPVEN. Un point de situation sera fait dans le courant du mois de janvier 2025. Les premiers contrôles ont débuté le 1^{er} juillet 2024.

Avec un total de 280 dossiers clos, entreprises et indépendants confondus, l'objectif annuel fixé à 314 dossiers n'a pas été atteint. Ceci est lié à plusieurs facteurs tels que la reprise de l'enregistrement des annonces par le secrétariat de la CP durant 5 mois et demi, au fonctionnement de ce dernier à 2,7 EPT jusqu'à début juin ainsi qu'au ralentissement des annonces des entreprises. S'agissant des annonces, nous avons constaté depuis fin novembre 2024 qu'un grand nombre d'entre elles nous parviennent le dernier jour de l'intervention ou sont alors échues. Cette situation complique fortement la tâche des inspecteurs du contrôle des chantiers qui peinaient déjà à trouver des entreprises de détachement ou des indépendants afin d'atteindre les objectifs de contrôles. En outre, la modification des modèles et la mise en route de la nouvelle application « baticontrol » ont généré passablement d'heures de travail. Le secrétariat est également de plus en plus sollicité par des entreprises qui souhaitent des renseignements sur l'application des CCT. Enfin, il n'est pas rare qu'une entreprise conteste le rapport de contrôle ou la décision de la Commission, attitude qui a pour effet d'alourdir considérablement la charge de travail de certaines procédures.

PERSPECTIVES

Les conventions collectives de travail du second-œuvre romand et des métiers de la pierre du canton de Vaud ne bénéficieront pas de la force obligatoire au 1^{er} janvier 2025. Durant cette période, la Commission paritaire continuera à procéder à des contrôles d'application mais parlera de salaires « usuels » et non de salaires minimums. En cas d'infraction, elle dénoncera les entreprises fautives à l'autorité de sanction (DGEM), mais ne pourra pas prononcer de peine conventionnelle ni facturer de frais.

A partir du 1^{er} janvier 2025, la Commission professionnelle paritaire du second œuvre romand a rejoint « baticontrol », cela signifie que tous les contrôles de la branche devront être introduits dans l'application. La Commission travaille sur la mise en place d'une passerelle entre son système de gestion des dossiers « ODYS » et l'application « baticontrol » afin d'éviter autant que possible une double saisie.

Tolochenaz, le 7 février 2025